

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 DÉCEMBRE 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Théâtre Alexandre
Dumas – Convention
d'affiliation entre la
Ville de Saint-Germain-
en-Laye et la Région Ile-
de-France pour la mise
en place du dispositif
« Tick'Art »**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 décembre 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 19 décembre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 décembre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Bruno CHAUDEMANCHE

L'an deux mille huit, le 18 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAAD, Madame KÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Madame BOUTIN
Monsieur STUCKERT à Monsieur LEBRAY
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI

Secrétaire de Séance :

Monsieur RAVEL

N° DE DOSSIER : 08 J 02

OBJET : THÉÂTRE ALEXANDRE DUMAS – CONVENTION D’AFFILIATION ENTRE
LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET LA RÉGION ILE-DE-FRANCE
POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « TICK’ART »

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

En 2001, le Conseil Régional d’Ile-de-France a décidé de promouvoir le développement culturel en Ile-de-France en mettant en place un instrument d’action culturelle régionale adapté et en facilitant l’accès à la culture pour les jeunes franciliens.

Pour ce faire, il propose aux jeunes scolarisés dans les lycées d’enseignement général, professionnel, technologique ou agricole, les centres d’apprentis, les établissements pour handicapés et aux jeunes de moins de 25 ans sortis du système scolaire et suivis par une mission locale ou en formation dans un organisme financé par le Conseil Régional d’Ile-de-France, un accès facilité à la culture et notamment au spectacle vivant par le biais d’une tarification adaptée et négociée au préalable avec les établissements culturels.

Le « chèque culture Ile-de-France » est encadré par un marché public signé entre le Conseil Régional Ile-de-France et la Société Chèque-Lire. Depuis 2007, la Société Chèque-Lire a délégué à un prestataire Tick’Art, la mise en œuvre de ce dispositif. Le « chèque culture » change de dénomination et s’appelle dorénavant « Tick’Art ».

Le Conseil Régional d’Ile-de-France assure la publicité du chéquier « Tick’Art » en adressant aux établissements d’enseignement les documents d’information (dépliants et affiches) à partir desquels les intéressés retournent un coupon-réponse et reçoivent le guide des spectacles diffusés dans les lieux participants.

Après avoir pris connaissance de l’offre de spectacles, les jeunes peuvent commander leur carnet contenant six tickets pour une valeur de 15 €. Les tickets remis par les jeunes au Théâtre font l’objet d’un remboursement mensuel à la Ville par la Société Chèque-Lire sur la base de 10 € le ticket.

Soucieuse de participer à cette initiative en direction des jeunes, la Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite pouvoir accepter les « Tick-Art » pour les spectacles de la saison 2008/2009 sélectionnés par le Théâtre Alexandre Dumas. Un tarif « Tick’Art » à 10 € est d’ailleurs proposé dans une délibération présentée lors de cette séance.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'affiliation des partenaires culturels au dispositif « Tick'Art » – Région Ile-de-France ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC